
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 décembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	<i>Départ après la 8^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Claude CAGNON</i>
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	<i>Pouvoir de Nicolas POILLEUX</i>
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	<i>Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX</i>
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	<i>Départ après la 15^{ème} délibération</i>
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	<i>Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET</i>
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	<i>Départ après la 8^{ème} délibération Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO</i>
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	<i>Pouvoir de Jérôme DARVEY</i>
14	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	
15	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	<i>Pouvoir de Françoise CARON</i>
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	<i>Pouvoir de Florence DUNOYER</i>
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	<i>Départ après la 6^{ème} délibération</i>
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	<i>Pouvoir de Nicolas JACQUIER</i>
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
29	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	<i>Départ après la 8^{ème} délibération Pouvoir d'Annie MOULIN</i>
36	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
37	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
38	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
40	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
41	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET-DU-LAC
BRISON SAINT INNOCENT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
TRESSERVE

Jean-Claude CAGNON
Isabelle MOREAUX JOUANNET
Nicolas POILLEUX
Marie-Alix BOURBIAUX
Marie-Pierre MONTORO
Jérôme DARVEY
Françoise CARON
Florence DUNOYER
Nicolas JACQUIER
Annie MOULIN

Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS
Marc MORAND
Pascal RAMPNOUX
Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Saint Offenge
Pugny-Chatenod
Trésorier
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice de cabinet
Responsable juridique
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} décembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 547 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 51 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

Intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de Compensation

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a choisi d'instituer dès 2002 une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au profit de ses communes membres.

Il indique que l'enveloppe de DSC, d'un montant de 1 633 547 €, a été constituée grâce aux recettes fiscales historiques des communes membres pour maintenir un équilibre financier entre l'intercommunalité et ses communes membres. Les équilibres financiers ainsi créés pourraient être bouleversés à l'avenir suite à la fusion de la CALB, de la CCCA et de la CCCh.

Aussi, afin de maintenir les équilibres financiers acquis par les 17 communes historiques, il est proposé d'intégrer les montants actuels de DSC dans l'attribution de compensation avant la fusion des trois EPCI au 1er janvier 2017.

L'attribution de compensation 2016 des communes de la CALB serait donc arrêtée au montant suivant, conformément au rapport rendu par la CLECT du 8 novembre 2016 :

Communes	Nouvelle AC 2016
Aix-les-Bains	5 414 183 €
Bourdeau,	12 601 €
Bourget-du-Lac,	819 631 €
Brison-St.-Innocent,	-63 981 €
Chapelle du Mont du Chat	5 410 €
Drumettaz-Clarafond,	466 062 €
Grésy-sur-Aix,	757 356 €
Méry,	51 833 €
Le Montcel,	-52 591 €
Mouxy,	16 059 €
Ontex	13 825 €
Pugny-Chatenod,	-72 392 €
Saint-Offenge,	-34 760 €
Tresserve,	-103 679 €
Trévignin,	-22 331 €
Viviers-du-lac,	77 729 €
Voglans,	889 129 €
TOTAL	8 174 084 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les montants de l'attribution de compensation 2016.

Aix-les-Bains, le 8 décembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 41
- Votants : 51
- Pour : 61
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de Compensation

Date de transmission de l'acte : 12/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2016

Numéro de l'acte : d1568 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161208-d1568-DE

Date de décision : 08/12/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité